

FORMATIONS MEDICALES EN APPLICATION DES REGELEMENTATIONS SPECIALES OFFSHORE

Motivation :

Conformément aux règlements internationaux ISAF, la formation médicale et paramédicale fait désormais partie intégrante des connaissances que doit maîtriser un coureur transocéanique. L'ISAF définit deux niveaux de maîtrise, selon la catégorie de course. Le contenu pédagogique proposé ici par la Commission médicale FFVoile (CoMed), s'appuie d'une part sur le respect des règles définies par l'ISAF et d'autre part, sur l'expertise accumulée par les médecins membres de la Commission médicale à travers la gestion d'événements médicaux en course.

Les deux niveaux de compétences « médicales » sont exigibles auprès d'un équipage (nombre de personnes formées variables selon la catégorie de course et la composition de l'équipage) dans les dernières recommandations ISAF (Offshore Spécial réglementation-6.05 & New appendix N). Ces niveaux se réfèrent à la norme internationale STCW et sont adaptés à la course au large et à la taille des voiliers utilisés.

Le niveau 1, pour les courses de catégories 1 et 2 (réf. MoMu 1 & 2) vise à connaître les gestes de première urgence et à prodiguer des soins à bord (STCW Code A-VI/1 ou supérieur), niveau correspondant au PSC1, avec quelques compléments liés aux risques spécifiques de la navigation en mer (hypothermie, noyade, ...). Il prend l'appellation de **Premiers Secours en Mer (PSMer)** et doit à court terme être systématiquement associé, au plus tard au 1er janvier 2013, au certificat ISAF actuellement délivré avec le PSC1 ou son équivalent. Le niveau 2, exigible pour les courses de catégorie 0 (réf. MoMu 0) vise à prodiguer des soins à bord (STCW Code A-VI/4). Ce niveau prend l'appellation de **Formation Médicale Hauturière (FMH)** et doit être mise en place dès l'année 2012 pour les courses de catégorie 0. Dans un premier temps, le PSMer est également proposé avec la FMH car c'est une alternative plus adaptée qu'un recyclage au PSC1. Dans les deux formations, une attention particulière est portée aux procédures d'urgences dans les cas d'hypothermie, noyade, réanimation cardio-pulmonaire avec un apprentissage aussi bien théorique que pratique. Dans les deux formations également, la capacité à solliciter une aide médicale par radiotéléphonie est certifiée.

Ces deux formations sont dispensées par des centres habilités par une commission d'habilitation créée au sein de la CoMed et composée strictement de médecins non impliqués dans ces formations. Un cahier des charges de l'habilitation réglemente les décisions d'habilitation ou de refus d'habilitation.

Enjeu pour la FFVoile :

L'obligation pour la FFVoile de mettre en œuvre les recommandations de l'ISAF, en tant qu'autorité nationale membre de l'ISAF, est renforcée par l'organisation cette année en France du Vendée Globe. A cette occasion, plusieurs situations de concurrents se présentent.

Tous les concurrents devront disposer du certificat ISAF actuel, avec PSC1 ou équivalent, le tout avec une date de fin de validité couvrant la date prévue d'arrivée de la course. Ceux pour qui la date de validité du PSC1 (valable 5 ans, comme le certificat ISAF) ne couvre pas la période considérée devront effectuer soit un recyclage du PSC1, soit bénéficier d'une formation au nouveau PSMer. Par ailleurs, ils devront présenter un certificat de formation médicale hauturière FMH ou jugé équivalent par la commission d'habilitation de la CoMed. Pour faciliter leur recyclage, la FMH 2012 intégrera le PSMer,



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

permettant ainsi aux bénéficiaires de tout régler en un seul stage. Néanmoins, ceux qui ont suivi récemment une formation spécifique pour une course au large, certifiée par un organisateur conforme aux RSO cat.0, pourraient se voir dispenser de la nouvelle FMH par décision de la Commission d'habilitation de la CoMed si elle juge cette formation équivalente.

Tous pourraient cependant se voir inciter à suivre une formation de mise à niveau proposée par l'organisateur du Vendée Globe 2012.

La présente proposition de résolution soutenue par la CoMed permettrait à tous les concurrents de se présenter au départ du Vendée Globe en répondant aux recommandations de l'ISAF. A compter du 1er janvier 2013, les stages de survie ISAF RSO ainsi que leurs recyclages tous les 5 ans, incluront le PSMer. Ils seront visés par le chargé de mission RSO de la FFVoile, par délégation du président de la FFVoile. Les FMH, donneront lieu à un certificat ISAF RSO MoMu0 visé par le président de la CoMed

La formation au PSMer sera dispensée par les Centres de survie ISAF habilités par la FFVoile (Département Habitable – RSO et Commission d'habilitation créée au sein de la CoMed) ainsi que par tout autre centre habilité par la Commission d'habilitation de la CoMed ; ce PSMer aura une durée de validité de 5 ans, correspondant à la durée de validité du certificat survie. Ce PSMer sera obligatoire en lieu et place du PSC1 au plus tard à compter du 1er janvier 2013. Cette formation sera incluse automatiquement dans le contenu pédagogique des stages de survie ISAF à compter de cette date ; les deux formations, survie et PSMer feront l'objet d'un même certificat délivré par la FFVoile, visé par le Président de la Fédération, et par délégation, le chargé de mission RSO.

Résolution

Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les 4 propositions de la Commission médicale de la FFVoile (CoMed) visant à mettre en œuvre les recommandations de la Fédération internationale de voile (ISAF) pour les courses de catégories 0, 1 & 2 des Règlements Spéciaux Offshore (RSO).

1- Formation médicale ISAF de premier niveau

La FFVoile met en place une formation aux premiers secours en mer intitulée « Premiers Secours en Mer » (PSMer), conformément aux objectifs et contenus de formation définis par la Commission médicale FFVoile (CoMed), en application des RSO ISAF pour les courses de cat. 1 & 2, formation équivalente à la norme internationale référencée STCW 95 Code A-VI/1-3; cette formation est requise à compter du 1er janvier 2013 pour l'obtention du certificat de survie ISAF délivré par la FFVoile ainsi que pour les recyclages correspondants obligatoires tous les 5 ans.

2- Formation médicale ISAF de niveau supérieur

La FFVoile met en place une formation médicale hauturière intitulée FMH, conformément aux objectifs et contenus de formation définis par la CoMed en application des RSO ISAF pour les courses de cat. 0, formation équivalente au certificat de norme internationale référencée STCW 95 AVI/4-2 et adapté à la course océanique. La FMH conduit à la délivrance d'un certificat d'une durée de validité de 5 ans, délivré par la FFVoile, visé par le Président de la Commission Médicale. Ce certificat est requis à compter du 1er janvier 2012 pour la participation aux courses de catégorie 0 des RSO.

3- Habilitation des centres de formations médicales et gestion des équivalences au PSMer et à la FMH

La FFVoile délègue à la commission d'habilitation de la CoMed l'habilitation des centres de formations médicales de 1er niveau et de niveau supérieur. Cette commission instruit les demandes sur la base du cahier des charges présenté en annexe, lequel pourra être amélioré sur décision de la CoMed. Cette commission est composée de médecins, membres de la CoMed, et ne comprends aucun

responsable des centres de formations présentées à l'habilitation. Cette commission peut également valider toute formation jugée équivalente au PSMer et à la FMH, en fixant si besoin une date limite de validité de l'équivalence d'une durée inférieure à cinq ans.

4- Dates d'application et périodes de transition :

- A/ A compter du 1er janvier 2012, le certificat de FMH, ou ses équivalents validés par la Commission Médicale, est obligatoire pour participer aux courses de catégories 0 des RSO.

- B/ A compter du 1er janvier 2015, le PSMer est obligatoirement intégré aux stages ISAF* (formation Survie plus formation PSMer). Toutefois, un PSC1 obtenu avant le 1er janvier 2013 et valide (c'est à dire datant de moins de cinq ans) continue d'être accepté avec un stage ISAF module survie uniquement. Dès la date de fin de validité de l'une des deux certifications (PSC1 ou formation Survie) il est obligatoire d'effectuer un stage de recyclage ISAF (recyclage Survie plus PSMer).

- C/ A compter du 1er janvier 2015, la FFVoile émettra uniquement des certificats de stage ISAF (initial Survie plus PSMer, ou recyclage Survie plus PSMer).

- D/ Les certificats dissociés, formation Survie, formation Recyclage Survie et formation PSMer, délivrés avant le 1er janvier 2015 continueront d'être acceptés. Dès la date de fin de validité de l'une des deux certifications (PSMer ou Survie) il est obligatoire d'effectuer un stage ISAF (formation Survie plus formation PSMer ou Formation recyclage Survie plus formation PSMer).

- E/ Les centres habilités ISAF peuvent accepter des inscriptions à des formations partielles Survie ou PSMer uniquement :
 - pour les publics ne participant pas à des compétitions soumises aux RSO.
 - pour des coureurs pouvant justifier lors de leur inscription de l'obtention d'une équivalence pour l'autre partie du Stage ISAF.

* Le stage dénommé « Stage ISAF » comprend à la fois la formation Survie (Cf. Annexe G des RSO) plus la formation médicale dite PSMer, ceci pour les compétitions de catégorie 1 et 2 des RSO.

RESOLUTION FORMATION n° 2012 – 02 Annexe explicative

Règlementations Spéciales Offshore Formations médicales

Mission formation et emploi
Commission médicale Département Habitable
Règlementations Spéciales Offshore

Situation actuelle :

6.05 Formations médicales

6.05.1 Au minimum un membre de l'équipage doit être détenteur d'un certificat STCW 95 A-VI/4-2 (compétence en soins médicaux), ou équivalent. MoMu0

Note : la FFVoile a mis en place une formation spécifique (dont le contenu pédagogique est consultable sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/RSO.asp>), dénommé Formation Médicale Hauturière (FMH), formation qui est déposée auprès de World Sailing comme étant « équivalent » suivant les termes ci-dessus. Pour confirmation : http://www.sailing.org/classesandequipment/offshore/osr_recognised_first_aid_qualifications.php MoMu0

6.05.2 En plus de 6.05.1 un autre membre d'équipage doit posséder un certificat premiers secours de moins de cinq ans remplissant les conditions : MoMu0

Au moins deux membres de l'équipage doivent posséder un certificat premiers secours de moins de cinq ans remplissant les conditions : MoMu1

Au moins un membre de l'équipage doit posséder un certificat premiers secours de moins de cinq ans remplissant les conditions : MoMu2

a) un certificat inscrit sur la liste du site de World Sailing www.sailing.org/specialregs des formations reconnues des Autorités Nationales Membres (MNA) MoMu0,1,2

b) formation aux premiers secours STCW 95 satisfaisant aux Premiers Secours Elémentaires A-VI/1-3 ou niveau STCW supérieur MoMu0,1,2

Note : la FFVoile, s'inscrivant dans l'article 6.05.2 a) ci-dessus, a mis en place une formation spécifique (dont le contenu pédagogique est consultable sur <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/RSO.asp>), dénommée Premiers Secours Mer (PSMer). Cette formation est déposée auprès de World Sailing. Pour confirmation : http://www.sailing.org/classesandequipment/offshore/osr_recognized_first_aid_qualifications.php MoMu0,1,2

6.05.3 Au moins un membre de l'équipage doit être familiarisé avec les procédures de premiers secours, de l'hypothermie, des noyades, de la réanimation cardio- pulmonaire, et des systèmes utiles de communication MoMu3,4

Prescription FFVoile (RSO-FFVoile n°20) : les stages dénommés « World Sailing » organisés par les centres habilités par la FFVoile comprennent la formation survie (RSO 6.1 et Annexe G) et la formation médicale PSMer (RSO 6.05.2a). MoMu0,1,2,3

Ceci donne lieu à l'émission par la FFVoile d'un document officiel unique comportant les deux certifications, toutes deux valides pour un cycle de 5 ans.

Prescription FFVoile (RSO n°21) : à l'issue de la validité d'un certificat initial (cinq ans), et afin d'obtenir une nouvelle validation pour 5 ans, un « Stage World Sailing Recyclage » doit être suivi auprès des Centres habilités par la FFVoile à organiser les stages complets « World Sailing » ; ces stages sont strictement réservés aux personnes ayant déjà suivi un stage initial, et dont le certificat arrive en fin de validité. MoMu0,1,2,3

Un stage de recyclage doit être suivi au plus tard avant la fin de l'année civile qui suit l'année de péremption du stage initial. A défaut, un Stage World Sailing initial doit être repassé.

Prescription FFVoile (RSO-FFVoile n° 22) : Période de transition

Reprise du relevé de décision du Conseil d'Administration de la FFVoile en date du 29 novembre 2014 :

- A compter du 1er janvier 2015, le PSMer est obligatoirement intégré aux stages « World Sailing » (formation Survie plus formation PSMer). Toutefois, un PSC1 obtenu avant le 1er janvier 2013 et valide (c'est à dire datant de moins de cinq ans) continue d'être accepté avec un stage survie World Sailing module survie uniquement. Dès la date de fin de validité de l'une des deux certifications (PSC1 ou formation Survie) il est obligatoire d'effectuer un stage de recyclage World Sailing (recyclage Survie plus PSMer).

- A compter du 1er janvier 2015, la FFVoile émettra uniquement des certificats de stage World Sailing (initial Survie plus PSMer, ou recyclage Survie plus PSMer).

- Les certificats dissociés, formation Survie, formation Recyclage Survie et formation PSMer, délivrés avant le 1er janvier 2015 continueront d'être acceptés. Dès la date de fin de validité de l'une des deux certifications (PSMer ou Survie) il est obligatoire d'effectuer un stage World Sailing (formation Survie plus formation PSMer ou Formation recyclage Survie plus formation PSMer).

- Les centres habilités World Sailing peuvent accepter des inscriptions à des formations partielles Survie ou PSMer uniquement :

- pour les publics ne participant pas à des compétitions soumises aux RSO.

- pour des coureurs pouvant justifier lors de leur inscription de l'obtention d'une équivalence pour l'autre partie du Stage World Sailing.

Prescription FFVoile (RSO-FFVoile n°23) : la FFVoile peut accorder des équivalences, MoMu0,1,2,3

Développement :

L'ISAF fixe donc deux niveaux de formations médicales :

- le niveau basique, dit «certificat de premiers secours » pour les courses de catégories 1 et 2, avec un modèle de formation adapté à la course au large donné à titre informatif en Annexe N des RSO.

La FFVoile, en s'appuyant sur son expérience, a fixé ce qui désormais devra être le contenu pédagogique des stages de formation donnant lieu à délivrance d'un «certificat de premiers secours» (voir contenu en Annexe I).

Désormais, tout en respectant les modalités de mise en œuvre décrites dans la délibération ci-dessous, ce niveau basique prendra le nom, au niveau FFVoile, de PSMer (Premiers Secours Mer).

Pour mémoire, la FFVoile n'exigeait jusqu'à présent que le PSC1 (Premiers Secours Civique niveau 1) délivré par de nombreux organismes publics et privés).

- le niveau supérieur, à savoir le certificat STCW 95 AVI/4-2, ou « équivalent » pour les courses de catégorie RSO 0.

La FFvoile, en s'appuyant sur sa grande expérience en matière de course océanique, a décidé de s'inscrire dans le «ou équivalent». La Commission Médicale, la Commission Formation, le Département Habitable (RSO), ont fixé le contenu pédagogique des stages de formation donnant lieu à délivrance d'un certificat « équivalent » aux formations STCW 95 mais adapté aux spécificités de la course océanique (voir contenu en Annexe II).

Désormais, tout en respectant les modalités de mise en œuvre décrites dans la délibération ci-dessous, ce niveau supérieur prendra le nom, au niveau FFVoile, de FMH (Formation Médicale Hauturière).

Pour mémoire, hormis le respect du très succinct ancien article 6.05.1, il n'y avait pas de formation médicale imposée pour ces courses de catégorie 0, et l'appréciation de leur nécessité était laissée à l'appréciation des organisateurs.

Conformément aux règlements internationaux ISAF, la formation médicale et paramédicale

Le PSMer sera dispensé par des centres habilités par la Commission d'habilitation de la CoMed, suivant les modalités fixées en Annexe. Les Centres de Formation à la Survie ISAF habilités par la FFVoile, devront intégrer la formation au PSMer au sein des stages survie ISAF. La plupart d'entre eux en ont déjà la compétence dans la mesure où le module médical de base était auparavant intégré dans les stages de survie ISAF. Ce PSMer sera intégré au stage de survie ISAF.

La FMH sera dispensée par des centres habilités par la Commission d'habilitation de la CoMed, suivant les modalités fixées en Annexe. Les FMH pourront être accolées à une formation au PSMer .

Annexe : Cahier des charges d'habilitation des formations et centres de formations médicales de course au large

Partie 1 : conditions d'habilitation des centres et des formations médicales

Les organismes et centres de formations qui souhaitent mettre en place une formation médicale de premier (PSMer) ou de second niveau (FMH) adressent au président de la commission médicale de la FFVoile une demande motivée précisant les noms et qualité du responsable de la formation et des intervenants, le programme détaillé de la (ou des) session(s) prévues, les moyens en particulier médicaux de formation (ateliers pratiques et enseignements théoriques), la liste des cas pratiques abordés ainsi que toute information de nature à apprécier la qualité de la formation. La formation prévoit la responsabilité d'au moins un médecin formé à l'urgence ou formateur aux situations d'urgence, sensibilisé aux contraintes de navigation à la voile.

La Commission d'habilitation des formations médicales ISAF de la FFVoile (CHFM) a pour objet d'instruire et d'habiliter. Tout refus d'habilitation, retrait d'habilitation ou suspension provisoire d'habilitation est motivée auprès du demandeur. Aucun autre recours n'est prévu qu'auprès de la CHFM elle-même.

La Commission d'habilitation des formations médicales ISAF de la FFVoile est composée de médecins membres de la Commission médicale de la FFVoile (CoMed) à l'exclusion de responsables des formations et centres de formation candidats à l'habilitation de leurs formations médicales ISAF. La liste est fixée et actualisée en tant que de besoin par le Président de la CoMed. Sa composition initiale comprend :

- Laure Jacolot,
- Jean-Yves Chauve,
- Yves Lambert,
- Pierre-Yves Guillemot,
- Paul Roussange.

La Commission d'habilitation des formations médicales ISAF de la FFVoile pourra s'appuyer, en tant que de besoin, sur les responsables techniques de la FFVoile, en particulier les responsables du département Habitable, de la Mission formation, le directeur du centre d'excellence national course au large de Port la Forêt et du chargé de mission RSO de la FFVoile.

Validité de l'habilitation : un an renouvelable

Centres habilités : La liste des centres habilités pour l'un et l'autre niveau de la formation médicale figure sur le site internet de la FFVoile.

Partie 2 : Objectifs et contenu de la formation aux Premiers Secours en Mer (PSMer)

Formation théorique et mise en situation pratique et évaluation (8h)

Formation qui nécessite un formateur pour six stagiaires. Un médecin urgentiste, à minima, connaissant de préférence la voile hauturière s'occupera de la partie médicale.

Acquisition d'un diplôme labellisé FFVoile et ISAF

Objectif :

- Acquérir une formation aux gestes d'urgences adaptée aux conditions de navigation en course au large :
 - reconnaître une urgence vitale en **milieu maritime** ;
 - évaluer le degré de gravité en **milieu maritime** ;
 - savoir prendre en charge une pathologie d'urgence en **milieu maritime** .

Contenu :

1 – PRESENTATION DE LA CHAINE DES SECOURS ET AIDE MEDICALE URGENTE :

- Savoir remplir une fiche d'urgence médicale
- Connaître les structures intervenant : CCMM, CROSS, SAMU
- Savoir utiliser la télémédecine
- Connaître l'organisation médicale en course
- Connaître l'utilité d'un dossier médical
- Connaître les réglementations en cours (FFVoile, RSO, etc.)
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/RSO.asp>

2 – BILAN VITAL :

- Savoir identifier d'une détresse neurologique, respiratoire et circulatoire
- Savoir évaluer du degré d'urgence et du déclenchement des secours
- Savoir gérer la détresse vitale
- Savoir déclencher une alerte
- Savoir mettre en place une protection, une immobilisation
- Savoir effectuer une extraction du milieu, en situation

3 – LA VICTIME PRESENTE UN MALAISE :

❖ Bilan vital

- Savoir évaluer l'état de conscience (questionnaire, réponse aux ordres simples)
- Savoir évaluer l'absence ou non de respiration (fréquence respiratoire, mouvements du thorax, coloration), gasp
- Atelier pratique simulation sur volontaire et/ou mannequin
 - ❖ **Elle est consciente et respire**
 - Savoir évaluer la nécessité de dégagement pour protection (menace directe eau, incendie, etc...)
 - Savoir évaluer la possibilité de dégagement (absence de traumatisme de la colonne vertébrale ++)
 - Savoir évaluer la recoloration capillaire,
 - Savoir rechercher le pouls carotidien
 - Discussion et simulation
 - ❖ **Elle est inconsciente et respire**
 - Connaître la mise en position latérale de sécurité (PLS)
 - Effectuer la sécurisation des voies aériennes
 - Démonstration et atelier pratique sur stagiaires
 - ❖ **Elle est inconsciente et ne respire pas**
 - Faire le diagnostic d'arrêt cardio-respiratoire (ACR) et comprendre l'urgence absolue des manœuvres à entreprendre
 - Savoir effectuer la désobstruction des voies aériennes
 - Connaître les techniques du Massage Cardiaque Externe (MCE) et du Bouche à Bouche (BAB) chez l'adulte
- Savoir utiliser un Défibrillateur Automatique (DAE)
- Démonstration et simulation sur mannequin

4 – LA VICTIME SAIGNE ABONDAMMENT :

- Apprécier les signes de gravité d'une hémorragie
- Savoir, en cas de plaie, distinguer une hémorragie artérielle et une hémorragie veineuse
- Savoir distinguer une hémorragie interne d'une hémorragie externe
 - ❖ **Saignement extériorisé : hémorragie externe**
- Savoir faire un pansement local compressif
- Savoir faire un point de compression à distance (principaux points de compression, technique)
- Savoir mettre en place un garrot en situation d'urgence vitale (technique de gestion du garrot)
- Démonstration et simulation sur stagiaires et mannequins
 - ❖ **Saignement non extériorisé hémorragie interne**
- Connaître les principales hémorragies internes et cause (crâne, thorax, abdomen, cuisse)
- Identifier les causes principales : coup de bôme, plaies par armes blanches, chute, fracture du fémur
- Connaître les signes de gravités d'une hémorragie interne
 - ❖ **Thorax et abdomen**
- Que faire en cas de plaie par arme blanche ?
- Dans quelle(s) position(s) maintenir la victime dans l'attente des secours ?
- Savoir l'utilité de la mise en place d'une perfusion veineuse
- Démonstration sur mannequin et mise en situation concrète
 - ❖ **Hémorragie interne au niveau d'une fracture du fémur**
- Savoir repérer les signes d'une fracture du fémur et de l'hématome qui en résulte
- Savoir mettre en place une « traction d'immobilisation de la fracture » afin de réduire la douleur et l'hémorragie
- Démonstration sur mannequin et stagiaire, mise en situation concrète

5 – LA VICTIME S'ETOUFFE :

- ❖ **Elle a avalé un corps étranger**
- Connaître les signes d'épuisement respiratoire
- Savoir effectuer la manœuvre de Heimlich par compression abdominale chez l'adulte
- Simulation sur stagiaire, entraînement par binôme
 - ❖ **Par choc allergique grave œdème de Quincke**
- Connaître les signes d'un œdème de Quincke
- Savoir effectuer un traitement médical par injection intra-musculaire
- Savoir utiliser un stylo à adrénaline (ANAPEN 0,30 mg)

6 – LA VICTIME S'EST BRULEE GRAVEMENT :

- Apprécier la gravité d'une brûlure en fonction de la profondeur, de la localisation et de la surface touchée
- Savoir calculer le pourcentage de la surface brûlée
- Connaître la conduite à tenir devant une brûlure grave et connaître les principales conséquences sur l'organisme d'une brûlure
- Connaître le traitement local (pansement) et général (douleur, antibiotique)
- Connaître la prévention des brûlures à bord d'un bateau

5 – LA VICTIME S'ETOUFFE :

- ❖ **Elle a avalé un corps étranger**
- Connaître les signes d'épuisement respiratoire
- Savoir effectuer la manœuvre de Heimlich par compression abdominale chez l'adulte
- Simulation sur stagiaire, entraînement par binôme
 - ❖ **Par choc allergique grave œdème de Quincke**
- Connaître les signes d'un œdème de Quincke
- Savoir effectuer un traitement médical par injection intra-musculaire
- Savoir utiliser un stylo à adrénaline (ANAPEN 0,30 mg)

6 – LA VICTIME S'EST BRULEE GRAVEMENT :

- Apprécier la gravité d'une brûlure en fonction de la profondeur, de la localisation et de la surface touchée
- Savoir calculer le pourcentage de la surface brûlée
- Connaître la conduite à tenir devant une brûlure grave et connaître les principales conséquences sur l'organisme d'une brûlure
- Connaître le traitement local (pansement) et général (douleur, antibiotique)
- Connaître la prévention des brûlures à bord d'un bateau

7 – LA VICTIME A UN TRAUMATISME DU CRÂNE

- Savoir reconnaître un hématome extradural
- Connaître la notion d'intervalle libre de perte de connaissance initiale
- Connaître la notion de réactivité pupillaire
- Connaître la conduite à tenir rappel, surveillance neurologique, mise en situation

8 – LA VICTIME A SUBI UN CHOC AU NIVEAU DE LA COLONNE VERTEBRALE

- Savoir ne pas déplacer un blessé qui a une suspicion de traumatisme du rachis avant de l'avoir examiné
- Connaître les signes d'une lésion du rachis : savoir examiner le blessé : douleur spontanée ou à la palpation des vertèbres, signes neurologiques
- Rachis cervical : savoir immobiliser un rachis cervical avec ou sans un collier cervical
- Rachis dorso lombaire : savoir déplacer la victime en respectant la rectitude de l'axe tête-cou-tronc
- Atelier pratique mise en situation, démonstration et simulation (en situation)

9 – LA VICTIME A SUBI UNE NOYADE – LA VICTIME EST EN HYPOTHERMIE

- Savoir faire un bilan vital (cf bilan vital la victime a présenté un malaise)
- Savoir apprécier le degré d'une hypothermie
- Savoir mettre en œuvre les manœuvres (ACR) le cas échéant
- Connaître les principales techniques de réchauffement selon état de conscience
- Atelier pratique et simulation

10 – LA VICTIME A UNE DESHYDRATATION

- Savoir, devant un malaise avec trouble de la conscience, s'orienter vers une hypoglycémie, une déshydratation (repas sauté, personne connue comme diabétique, signes annonciateurs)
- Savoir évaluer la gravité d'un mal de mer
- Savoir réhydrater une victime en cas de mal de mer, brûlures, coup de chaleur
- Atelier pratique et mise en situation, démonstration glycémie capillaire

11 – LA PHARMACIE

- Connaître le rôle du chef de bord
- Connaître le contenu des pharmacies RSO 0, 1, 2 et 3.

12 – DEBRIEFING ET EVALUATION

Chaque stagiaire tire au sort une mise en situation étudiée pendant la formation.

Matériels nécessaires

- Mannequins d'enseignement des techniques de compressions thoraciques et de ventilation (1 mannequin pour 2 personnes)
- Défibrillateur semi automatique d'entraînement
- Mannequin d'enseignement des techniques de désobstruction des voies aériennes
- Matériel vidéo pour projection des films pédagogiques

Partie 3 : Objectifs et contenu de la Formation Médicale Hauturière (FMH)

Références réglementaires : STCW95 A-VI/4-2

Objectifs de la formation :

Formation théorique et mise en situation pratique et évaluation (16h à minima).

Formation qui nécessite un formateur pour six stagiaires. Un médecin urgentiste, à minima, connaissant de préférence la voile hauturière s'occupera de la partie médicale.

Un PSMer valide est le pré requis pour suivre la formation FMH.

Acquisition d'un diplôme labellisé FFVoile et ISAF.

Dans ces enseignements à chaque niveau, un soin particulier est apporté à la prise en charge des pathologies circonstanciées liées à la mer / hypothermie, noyade, mal de mer, problème du sommeil, animaux dangereux..., dotation médicale à bord, guide de soins recommandé.

La particularité de la course en solitaire sera abordée à tous les niveaux des formations pratiques, notamment : la réanimation d'un noyé, les soins à l'hypothermie, à hypoglycémie, l'importance de la protection de la victime dans l'univers océanique de la voile, l'exposition aux embruns, les pathologies rachidiennes liées aux positions de navigation de longue durée, la particularité épidémiologique de la course au large, la pratique de soins dans un univers confiné, de faible taille et en perpétuel mouvement, adaptations à la navigation en solitaire.

Validité de la formation : 5 ans

Contenu de la formation :

1- Module Sémiologie médicale (UV-SM) :

- Théorie, bilan médical, téguments, température, douleur, EVA
- La notion de gravité dans le contexte maritime et d'isolement
- Gestes pratiques
- Prévention (gestion de la vigilance, nutrition, préparation physique, ergonomie)

2- Module dentaire (UV-HPR) :

- Douleur dentaire (examen, signes infectieux) (abcès, gingivite, perte obturation)
- Traumatismes dentaires (fracture de dent, fracture/luxation maxillaire)
- Gestes pratiques (mise en place d'un pansement provisoire)
- Conseils pratiques, prévention

3- Module OPH (UV-SM) :

- Douleur de l'œil (examen, signes infectieux)
- Traumatismes de l'œil (corps étrangers, contusions, plaies, brûlures chimiques...)
- Gestes pratiques (utilisation des collyres et pommades)
- Pansement
- Conseils pratiques, prévention (port de verres protecteurs)

4- Module pathologie ORL (UV-SM) :

- Epistaxis (méchage)

- Gène pour avaler (infection, corps étranger, œdème de Quincke, crico-thyroïdie)
- Troubles de l'audition (Otite, rupture tympan)
- Vertiges (origine, dangers)
- Conseils pratiques, prévention

5- Module pathologie cardio-respiratoire (UV-PI) :

- Douleur thoracique (évaluation, examen, origine)
- Gène thoracique (recherche une arythmie)
- Gène respiratoire (toux, dyspnée, asthme)
- Savoir reconnaître une lésion de la plèvre
- Savoir prendre en charge un pneumothorax compressif
- Conseils pratiques, prévention

6- Module pathologie digestive (UV-SM) :

- Examen d'un ventre
- Intoxication alimentaire
- Douleur abdominale (évaluation, examen, origine)
- Nausées, vomissements (mal de mer, intoxications...)
- Diarrhée (infections et autres), constipation
- Conseils pratiques, prévention

7- Module pathologie dermatologique (UV-HPR) :

- Examen de la peau (couleur, réactions inflammatoires, comment transmettre une image ?)
- Douleurs et infections (recherche adénopathies, staphylos...)
- Démangeaisons (allergies, urticaire...)
- Conseils pratiques, prévention (hygiène en mer)

8- Module pathologie urinaire/gynéco (UV-SM) :

- Douleur abdominale basse (évaluation, examen, origine)
- Hernie inguinale (dangers), douleurs testiculaires
- Brûlures, urines anormales ou avec du sang, difficultés pour uriner
- Utilisation des bandelettes urinaires
- Retard de règles, ménorragies (le risque majeur de la GEU)
- Savoir reconnaître une rétention urinaire et savoir que faire
- Connaître l'existence de la « pilule du lendemain » et de MST
- Conseils pratiques, prévention

9- Modules pathologie rachis (UV-SM) :

- Douleurs du rachis cervical et irradiations (torticolis, névralgies cervico-brachiales)
- Douleur du rachis dorsal et irradiations
- Douleurs du rachis lombaire et irradiations (lumbago, sciatiques)
- Conseils pratiques, prévention

10- Module psycho (UV-SM) :

- Gestion d'un trouble du comportement en équipage
- Gestion d'une agitation, d'une angoisse, d'une dépression
- Conseils pratiques, prévention

11- Module Traumatologie (UV) :

- Théorie, asepsie
- Plaie, parage, pansements, hématome sous-unguéal, plaie par hameçon
- Suture par agrafes, colle ou strip
- Fractures, luxations, entorses
- Immobilisations selon le membre, attelles, résine, strapping, collier cervical

12- Module Gestes techniques (UV-SI) :

- Injections SC, IM, IV, perfusion
- Utilisations DAE

13- Module Dotations pharmacie :

- Analyse du contenu

- Gérer la dotation
- Utiliser le guide médical

14– Module Téléconsultation dans un contexte d’urgence (AMMCT) :

- Chaîne des secours en mer
- Assistante médicale

Dans un contexte d’urgence :

- CCMM, MRCC
- CROSS, SAR
- Evacuation sanitaire

Hors contexte d’urgence :

- Secours médicaux en mer
- Procédures d’aide Médicale en mer
- Procédures de téléconsultations
- Préparation d’une évacuation sanitaire
- Assistance Médicale en course
- Conventions internationales

Ateliers et évaluation : 4h

Matériels nécessaires

UV médicale :

- Boîte ou sacs de matériel médical embarqué (cf. dotation avis de course)
- Matériel protection, déplacement, mise en condition
- Matériel de contention et d’immobilisations (fractures, entorses, luxations)
- Matériel de prise en charge des brûlures
- Matériel de prise en charge des hémorragies
- Matériel pour prise en charge des plaies
- Matériel pour la réalisation des divers types de sutures (agrafes, colle, stéri-strips)

Matériels diagnostics et soins :

- Matériel de désinfection
- Pansements divers et spécifiques milieux marins
- Bandelettes urinaires
- Kit dentaire

Matériels pour injections :

- Intramusculaires, sous cutanées
- Intraveineuses

Pharmacie de bord :

- Boîte ou sac de produits pharmaceutiques (ensemble des médicaments de la dotation (cf. avis de course))

Matériel didactique :

- Guides médicaux
- Support écrit ou informatique de formation
- Vidéoprojecteur
- Ordinateur portable
- Paperboard